



**Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**

Note de service sur Les congés :

Passage en force de la DASC0 !

La DASC0 vient de diffuser une note de service en date du 29 février 2008, intitulée « Organisation du temps de travail des animateurs ».

Notre syndicat CGT des animateurs n'a jamais validé cette note. Elle n'engage que la Direction.

La DASC0 veut restreindre les droits aux congés pour les animateurs titulaires et contractuels. Par exemple, en interdisant la pose de congés en jours fractionnés lors des petites vacances.

La DASC0 veut aussi alourdir les démarches : il faudrait poser ses congés deux mois avant une date voulue et attendre un mois la réponse de la circonscription.

Dans un tract daté du 22 novembre 2007, nous interpellions l'adjoint au Maire chargé des affaires scolaires en ces termes : extrait « la DASC0 veut nous entraîner sur des terrains sur lesquels nous ne voulons pas nous rendre. Par exemple : remise en cause des congés des animateurs en cherchant à instaurer un cadre plus contraignant pour les personnels »...

Les conditions de travail se dégradent, la logique de précarité bat son plein, notre évolution de carrière et nos salaires sont réduits.

Que faut-il faire selon la DASC0 ? Répondre aux attentes ? Tenter d'améliorer la situation professionnelle des animateurs ? Non. Restreindre les droits aux congés...